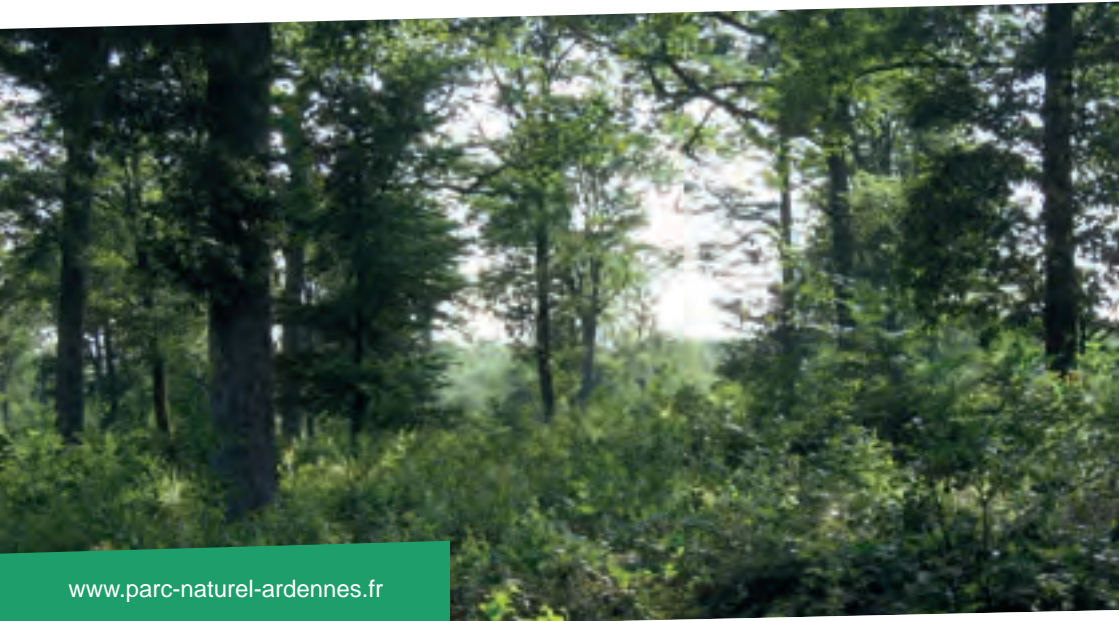


SylvACCTES – Une expérimentation dans le Grand Est

Une aide à la gestion des forêts

Guide - 2023



www.parc-naturel-ardennes.fr





Sylv'ACCTES – Une aide à la gestion des forêts



La forêt sur le territoire du Parc

Une forêt essentiellement publique, et feuillue !

65 400 HA DE FORÊTS (55% DU TERRITOIRE) :

- * 40% communales
- * 20% domaniales
- * 40% privées
- * 70% feuillues



Chêne



Hêtre

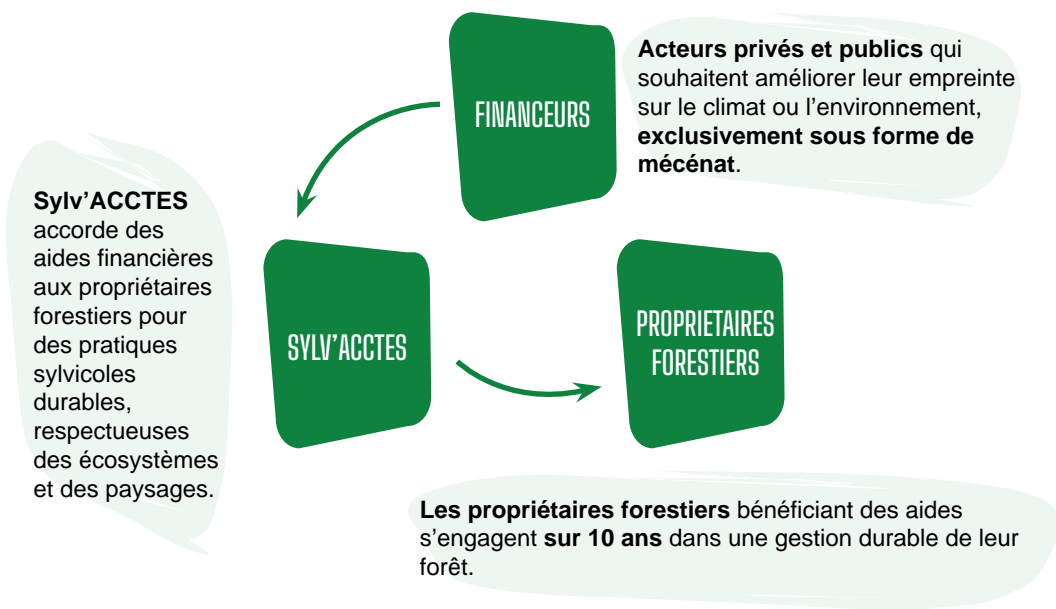


Chêne

Qu'est ce que Sylv'ACCTES ?

Sylv'ACCTES est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, créée en 2015 pour financer des pratiques forestières vertueuses.

Comment fonctionne Sylv'ACCTES ?

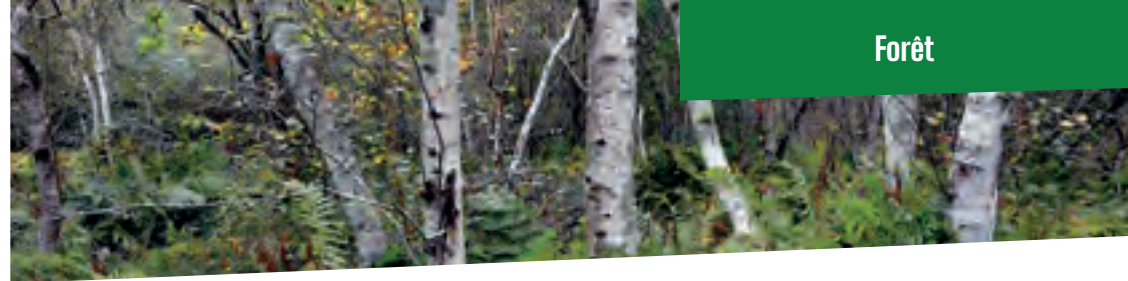


Les pratiques sylvicoles éligibles sont retranscrites dans le **Projet sylvicole territorial (PST)**. En adhérant à l'association, le Parc permet aux forêts de son territoire de bénéficier des aides Sylv'ACCTES.

Directeur de la publication : Président du Parc naturel régional des Ardennes
Crédits photos : PNRA - Clément Rouilleau / PNRCF - Delphine Delorme - Flickr
Conception/réalisation : PNRA / Impression : PNRA / Impression : Fusion Graphic - Mai 2023



Sylv'ACCTES – Une aide à la gestion des forêts



Le Projet Sylvicole Territorial (PST)

Co-construit avec les acteurs du territoire et les gestionnaires forestiers, le Projet Sylvicole Territorial (PST) du Parc comprend **2 itinéraires sylvicoles***, pour lesquels les travaux pourront bénéficier d'aides Sylv'ACCTES.

Le PST vise la production de bois de qualité en privilégiant les dynamiques naturelles, le mélange d'essences tout en tenant compte des enjeux climatiques et de préservation des habitats et des espèces.



Préservation des cours d'eau forestiers et de leurs ripisylves

ITINÉRAIRE N°1

Conversion des Taillis Sous Futaie (TSF) à base de chêne vers la futaie irrégulière mélangée



TAILLIS SOUS FUTAILLE (TSF)



Préservation des habitats de la Chouette de Tengmalm (5 à 8 arbres bio**/ha dans les zones à enjeux prioritaires pour l'espèce)

Conversion des Taillis Sous Futaie (TSF) à base de chêne vers la futaie régulière mélangée

ITINÉRAIRE N°2



FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉLANGÉE



Maintien des arbres bio** à raison de 2 à 5 arbres bio/ha



FUTAIE RÉGULIÈRE MÉLANGÉE

* un itinéraire sylvicole correspond à l'ensemble des interventions sylvicoles (coupes et travaux) à réaliser pour atteindre un ou plusieurs objectifs de gestion forestière fixés.

** un arbre bio est un arbre à conserver pour la biodiversité (arbre mort ou sénescant ou avec des cavités... de gros ou de vieux arbres...)



Les bénéficiaires

Propriétaires publics* et privés de **forêts situées sur le territoire du Parc** s'engageant dans un des itinéraires sylvicoles définis dans le PST et répondant aux exigences suivantes :

** Hormis les forêts domaniales*



Forêt dotée d'un document de gestion :

En forêt publique : document d'aménagement

En forêt privée : Plan simple de gestion (PSG) **ou** Règlement type de gestion (RTG) **ou** Code de bonnes pratiques sylvicoles accompagné d'un programme de coupes et travaux (CBPS+).



Forêt engagée dans une démarche de certification forestière (PEFC ou FSC).



Minimum de 2 ha de travaux par dossier (maximum 50 ha) - montant d'aides annuel maximum de 10 000€ par bénéficiaire.

Taux d'aides :

70%
EN FORÊTS
PRIVÉES

50%
EN FORÊTS
PUBLIQUES



Applicable sur le montant hors taxe des travaux (plafonds de travaux éligibles définis dans le PST).

Comment en bénéficier ?

Le dossier de demande d'aides peut être téléchargé sur le site Internet de Sylv'ACCTES : www.sylvacctes.org ou vous être remis sur demande auprès du Parc.

Pour plus d'informations sur les itinéraires accompagnés et sur les modalités d'attribution des aides, vous pouvez contacter le Parc naturel régional des Ardennes ou l'association Sylv'ACCTES.

Contacts :

Parc naturel régional des Ardennes :

Nicolas Bock

Chef du pôle Valorisation des Ressources Naturelles / Chargé de mission Forêt

07 77 97 22 94

nicolas.bock@parc-naturel-ardennes.fr

Sylv'ACCTES :

Camille PEYTAVI

Chargé de mission Territoires

07 88 16 42 06

camille.peytavi@sylvacctes.org



Parc naturel régional des Ardennes

Maison du Parc Route Sécheval

RD140 - 08150 Renwez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici

